

Bulletin trimestriel d'information

N°27 4^{ème} trimestre 2025

Valide du 1^{er} janvier au 31 mars 2026



N Norma
Capital
Bien placé pour investir

Introduction

Ce qu'il faut retenir du trimestre.

L'heure du bilan est venue pour NCAP Education Santé, dans un contexte politique et économique incertain en France comme en Europe. L'année 2025 a été éprouvante pour l'économie française, marquée par un manque de visibilité et une instabilité qui compliquent les projections à long terme, notamment pour l'épargne immobilière. À l'échelle européenne, la situation est contrastée : l'Espagne affiche une croissance solide, tandis que le Royaume-Uni et l'Allemagne ouvrent de nouvelles perspectives d'investissements, notamment dans les infrastructures.

C'est dans ce contexte que NCAP Education Santé a élargi sa portée à l'Europe. Fidèle à son engagement depuis 2018 dans les secteurs essentiels de la santé et de l'éducation, la SCPI a élargi sa stratégie d'acquisitions en Espagne, au Royaume-Uni et désormais en Allemagne, donnant davantage de sens et de diversification à l'épargne investie. Cette approche sectorielle et géographique reflète notre volonté de rechercher à conjuguer impact et sécurité, tout en saisissant des opportunités là où elles se présentent.

Avec près de 115 M€ de capitalisation en 2025, un ticket d'entrée à 1010€, soit 5 parts de 202€, et une diversification géographique accrue, NCAP Education Santé s'affirme comme une SCPI

engagée et prudente, sans recours à l'effet de levier. Première SCPI labellisée ISR, elle place la stabilité de l'épargne, l'exemplarité et l'impact positif au cœur de son action.

2025 marque un léger repli de la distribution, lié à la durée des négociations pour l'acquisition d'un actif important et de grande qualité à Düsseldorf, en Allemagne. Une acquisition initialement prévue en 2025 est ainsi reportée à 2026, ce qui a eu pour effet d'impacter la distribution 2025. Les perspectives pour 2026 demeurent positives.

2025 a également marqué une étape structurante avec le lancement d'une nouvelle identité visuelle et la mise en place de dispositifs facilitant la gestion de l'épargne : versements programmés, réinvestissement des dividendes et refonte complète des outils digitaux. En 2026, cette dynamique se poursuivra avec la mensualisation des dividendes, pour offrir des revenus réguliers et accompagner la construction d'un patrimoine solide sur le long terme.

Avec NCAP Education Santé, l'épargne se construit autour d'actifs essentiels, diversifiés et porteurs de sens, en France comme à l'échelle européenne.

Fayz Hebbadj

Source : Norma Capital au 31/12/2025.

L'ensemble des chiffres présentés sans référence dans le présent Bulletin Trimestriel sont produits par Norma Capital. Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Investir en SCPI comporte certains risques, dont le risque de perte en capital, sa liquidité n'est pas garantie, le risque lié au marché immobilier, à la commercialisation des locaux et à leur gestion. Norma Capital est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-16000017 depuis le 9 juin 2016 qui gère des fonds d'investissements alternatifs, et plus spécialement des SCPI.

Fiche d'identité



CLASSIFICATION : SCPI à capital variable.

DATE DE CRÉATION : 13 juillet 2018.

N° VISA AMF : 18-29 (6 novembre 2018).

DURÉE CONSEILLÉE DE CONSERVATION DES PARTS DE SCPI : 10 ans.

DURÉE DE VIE DE LA SCPI : 99 années.

CAPITAL MAXIMUM STATUTAIRE :
250 000 000 €.

DÉPOSITAIRE : Société Générale Securities Services.

ÉVALUATEUR IMMOBILIER : Cushman & Wakefield.

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Deloitte.

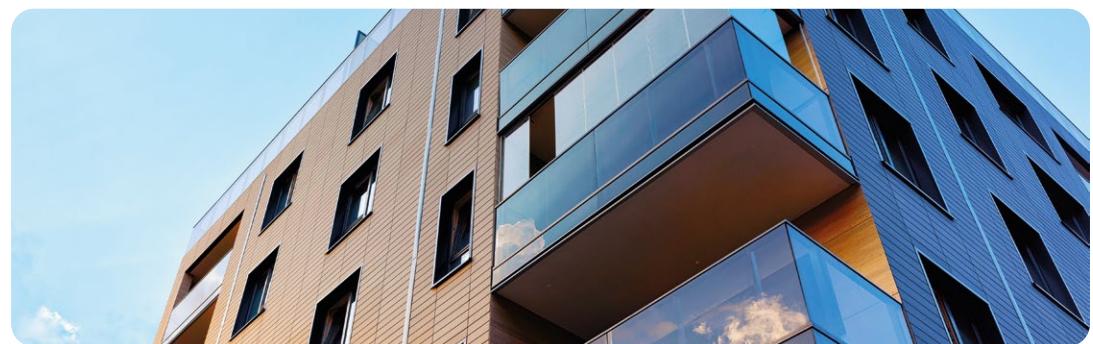
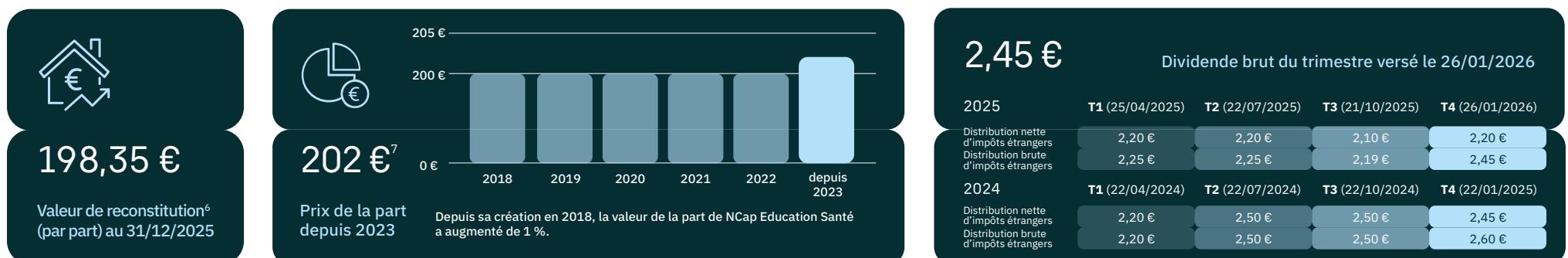
Récompenses bien méritées



Les prix et récompenses mentionnés ont été obtenus dans le cadre de concours organisés par des tiers et peuvent avoir impliqué des frais d'exploitation commerciale et publicitaire.

Bonne nouvelle, votre SCPI continue sur sa lancée

Avant toute chose, un coup d'œil sur la santé financière de votre investissement.



Source : photo libre de droit.

Source : Norma Capital au 31/12/2025.

Investir en SCPI comporte certains risques, dont le risque de perte en capital, sa liquidité n'est pas garantie, le risque lié au marché immobilier, à la commercialisation des locaux et à leur gestion.

¹PGA : La performance globale annuelle (PGA) correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 1^{er} janvier de l'année N+1.

²TRI : Taux de Rentabilité Interne : taux de rendement prenant en compte les flux de trésorerie (investissement, distribution, désinvestissement) et le nombre de périodes analysées. Ce taux permet d'évaluer un investissement par rapport à sa durée, aux revenus générés et à sa valeur. ³Perspective non garantie de distribution arrêtée par la société de gestion sur la base d'hypothèses de marché et ne constituant en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. ⁴Taux de distribution brut : division du dividende brut versé au titre de l'année 2025 par le prix de souscription au 1^{er} janvier 2025. Dont 0 % au titre de revenus non récurrents. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. ⁵Le ratio des dettes et autres engagements prend en compte : l'effet de levier auprès des établissements de crédit, les VEFA et autres acquisitions payables à terme. ⁶Valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais de recherche, frais de commission...). ⁷Minimum de 5 parts pour une première souscription.

Évolution du capital

31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Nombre d'associés				
3 074	3 140	3 208	3 245	3 330
Capital nominal				
83 007 180 €	85 837 158 €	88 205 592 €	89 863 616 €	91 845 887 €
Capitalisation (en prix de souscription)				
103 416 105 €	107 021 179 €	109 988 491 €	112 052 163 €	114 168 612 €
Total des capitaux souscrits sur la période				
6 343 002 €	4 324 820 €	4 093 038 €	3 316 364 €	3 614 435 €
Nombre de parts				
512 390 parts	529 859 parts	544 497 parts	554 714 parts	566 950 parts
Cessions / Transferts				
2 516 parts	3 941 parts	5 897,08 parts	8 284 parts	5 657 parts
Souscriptions compensant des retraits				
2 516 parts	3 941 parts	5 897 parts	8 284 parts	5 657 parts
Souscriptions augmentant le capital				
28 885 parts	17 469 parts	14 365 parts	6 801 parts	17 893 parts
Ratio de dettes et autres engagements¹				
5,02 %	4,50 %	4,25 %	4,09 %	0,61 % dont 0 % de financement (hors VEFA)
Parts en attente de retrait				
0 part	0 part	0 part	0 part	0 part

¹Le ratio des dettes et autres engagements prend en compte : l'effet de levier auprès des établissements de crédit, les VEFA et autres acquisitions payables à terme. ²Délai de jouissance depuis le 06/04/2020. À compter du 1^{er} jour ouvré du 6^{ème} mois suivant la réception intégrale des fonds. ³Valeur vénale des immeubles augmentée de la valeur nette des autres actifs de la Société. ⁴Valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais de recherche, frais de commission...) données au 31/12/2025 non auditées. ⁵Montant revenant à l'associé sortant, correspondant à la valeur de la part diminuée au minimum des frais de souscription.

Valeur de référence



1^{er} jour ouvré du 6^e mois²

Délai de jouissance

Prix de souscription

202,00 €

Valeur nominale

162,00 €

Prime d'émission (TTC)

40,00 €

Dont commission de souscription (TTC) due au titre des frais de collecte et des frais de recherche et d'investissement

24,24 €

Valeur de réalisation³ (par part) au 31/12/2025

166,49 €

Valeur de reconstitution⁴ (par part) au 31/12/2025

198,35 €

Valeur de retrait⁵ (par part) au 31/12/2025

181,80 €

Valeur IFI résident au 31/12/2025

Valeur IFI non-résident au 31/12/2025

En attente de la finalisation de la loi de finance et de l'audit des comptes



Source : Norma Capital - Ynov Campus - Rennes.

**Nouveauté
ce trimestre !**

Le nouvel espace partenaire et associé Norma Capital est désormais disponible. Il centralise le suivi des SCPI et facilite l'accès aux documents et informations réglementaires, avec une navigation optimisée pour offrir une expérience plus fluide et intuitive à l'ensemble des utilisateurs.

Cette interface repensée améliore la lisibilité des données, structure l'accès aux informations essentielles et simplifie le suivi des investissements. Elle s'inscrit dans une démarche d'optimisation des outils disponibles, afin d'accompagner efficacement partenaires et associés dans la gestion et le suivi des investissements.

Petit tour d'horizon de notre patrimoine

Ce trimestre, 1 nouveau bien fait son entrée accompagné d'une promesse de vente.



Acquisition



Talence (33)



Date d'acquisition : 23/12/2025

Prix d'acquisition AEM : 1,2 M €

Surface : 1 155 m²

Locataire : Onet Services

La SCPI NCAP Education Santé réalise l'acquisition d'un actif à usage environnement à Talence, au cœur de la métropole bordelaise. Il se situe dans un quartier dynamique proche de l'Université de Bordeaux et de KEDGE Business School.

Le bâtiment de 1 155 m², sur un terrain de 2 000 m² avec 14 places de parking, est conçu pour les activités de services et offre un cadre opérationnel adapté aux besoins du locataire. L'accès est facilité par le bus, la gare de Bordeaux Saint-Jean et l'aéroport à proximité.

L'actif est occupé par Onet Services, filiale du groupe Onet, acteur majeur du facility management.

Cette acquisition illustre la stratégie de NCAP Education Santé : rechercher à renforcer un portefeuille résilient, utile socialement et solidement ancré dans les territoires.

Source : Norma Capital - Talence.

Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs.

Promesse



Dortmund (ALL)



Date de la promesse : 20/06/2025

Surface : 2 018 m²

Locataires : Divers dont DM Drogérie Market et cabinets médicaux

Norma Capital signe une promesse d'acquisition d'un actif commercial situé sur Ostenhellweg, dans le centre historique et commercial de Dortmund. Il s'agit de la première opération de la SCPI NCAP Education Santé en Allemagne.

Le marché immobilier commercial allemand est reconnu pour sa stabilité et sa résilience, garantissant un cadre d'investissement sécurisé.

L'actif est situé sur la principale artère commerçante de Dortmund, à proximité immédiate de la station de métro Reinoldikirche et à dix minutes à pied de la gare centrale. Ce quartier dynamique bénéficie d'une forte fréquentation et d'une offre commerciale diversifiée. L'emplacement dispose d'un accès direct aux transports en commun (bus, tramway, train), renforçant l'attractivité du site.

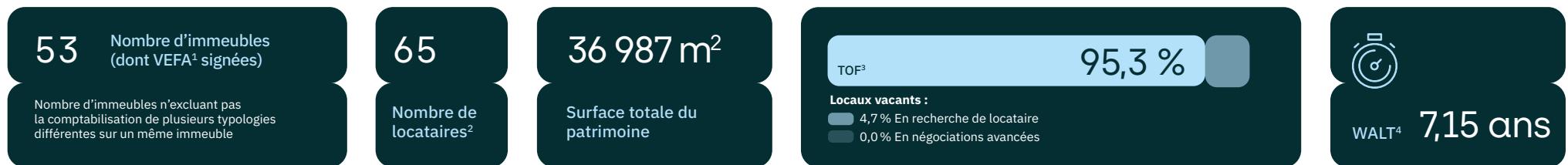
Le locataire principal DM est un acteur majeur du secteur de la parapharmacie et droguerie en Allemagne, connu pour sa croissance régulière. Les étages supérieurs accueillent des praticiens médicaux et des cabinets d'avocats, apportant une diversification locative.

Cette promesse illustre l'engagement de la SCPI à diversifier son portefeuille en s'appuyant sur des marchés européens solides et durables.

Source : Norma Capital - Dortmund.

On fait le tour du propriétaire ?

Fort de ces nouveaux biens, votre portefeuille garde le cap.



Activités locatives⁵ du trimestre

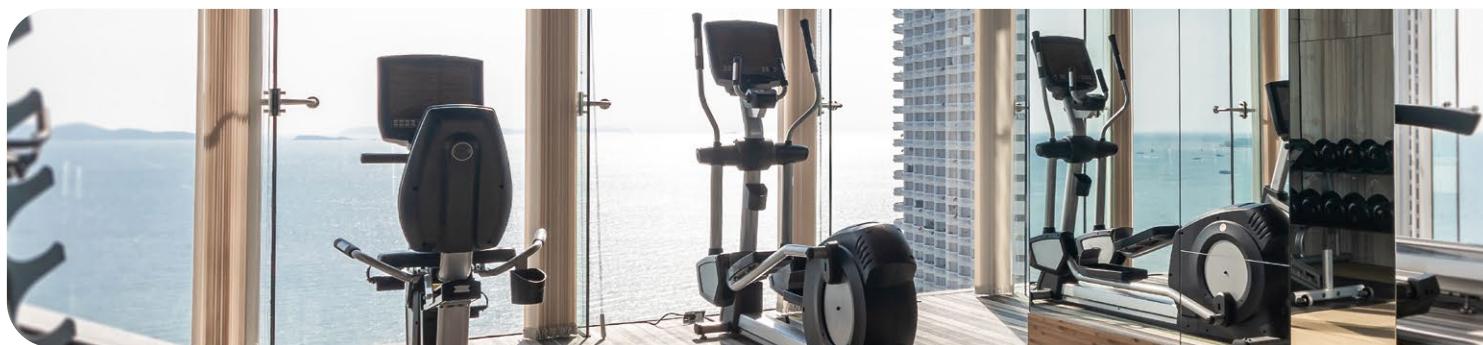


C'est quoi le bail ?

Sur le terrain de l'activité locative avec l'équipe Asset Management & Gestion

NCap Education Santé renforce son ancrage dans la région de Bordeaux avec un local d'activité situé à Talence, qui apparaît comme l'un des moteurs d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine, dans une zone très recherchée par les PME et les activités de services.

Situé au cœur de la première couronne bordelaise, l'actif de 1155 m² bénéficie d'un environnement urbain dynamique porté par des universités et pôles de recherche de renom. Le locataire ONET Services est un acteur majeur du facility management. Cette activité complète le portefeuille santé/éducation par des services essentiels réduisant ainsi la volatilité locative.



Source : Norma Capital au 31/12/2025.

¹VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement. Les notes ESG des immeubles acquis en VEFA ne sont pas communiquées.

²Locataires : nombre de baux en cours. ³TOF : Taux d'Occupation Financier : loyers facturés/loyers facturables.

⁴WALT : La WALT (Weighted Average Lease Term) représente la durée moyenne restante des baux avant leur terme.

⁵Du 01/10/2025 au 31/12/2025. ⁶Le taux de recouvrement correspond au rapport entre les loyers réellement encaissés au cours de l'année écoulée et les loyers exigibles sur cette même période, exprimé en pourcentage du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Source :
photo libre de droit.

Focus sur terme technique ?

Le TOF (taux d'occupation financier) représente l'ensemble des loyers et indemnités d'occupation facturés divisé par l'ensemble des loyers et indemnités d'occupation facturables si l'ensemble du patrimoine était loué. Il mesure la performance locative de la SCPI.

Norma est dans la place

À ce jour, votre SCPI compte 53 biens en France & en Europe. Bien les biens !



Source : Norma Capital au 31/12/2025.

¹Répartitions établies en % de la valeur vénale des actifs suivant la segmentation des typologies retenue par l'ASPIM.

²Répartitions établies en % du montant des loyers.

Répartition typologique¹

53 %	Santé/ Éducation
24 %	Bureaux
21 %	Commerce
1 %	Logistique/ locaux d'activités

Répartition sectorielle²

67 %	Santé/Social
18 %	Bien-être
11 %	Éducation
4 %	Environnement

Répartition géographique

	Valeur vénale	Surface m²
Auvergne-Rhône-Alpes	13 %	12 %
Bretagne	7 %	11 %
Grand Est	5 %	4 %
Hauts-de-France	3 %	3 %
Île-de-France	18 %	12 %
Paris	9 %	4 %
Normandie	4 %	4 %
Nouvelle-Aquitaine	6 %	7 %
Occitanie	1 %	2 %
PACA	12 %	9 %
Pays de la Loire	3 %	2 %
Europe	19 %	30 %

Valeur & valeurs

Un patrimoine valorisé et des valeurs engagées.



67/100¹

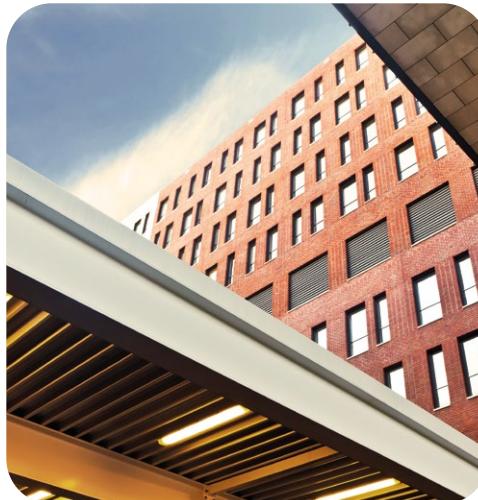
+ 8 points

de progression par rapport
à 2024.

Cette note correspond au deuxième
cycle du Label ISR.

100% des actifs font l'objet d'une
évaluation ESG à l'acquisition, puis
annuellement.

Aucun dépassement actif ou pas-
sif des limites extra-financières
n'est observé sur l'exercice clos au
31 décembre 2025.



Source : photo libre de droit.

Vie sociale

La prochaine réunion du Conseil de surveillance sera organisée le 12 février 2026.

L'assemblée générale mixte de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2025 est prévue le 21 avril 2026. L'avis de convocation sera adressé prochainement avec l'intégralité des informations (ordre du jour, lieu, heure, etc.).

¹Note globale 2025 des actifs de la SCPI NCap Education Santé, établie au prorata de leurs valeurs véniales au 31/12/2025. Les résultats sont issus des données collectées et traitées par la société de gestion Norma Capital jusqu'au 15 janvier 2026.

Finance responsable

Dans un environnement particulièrement trouble, tant sur les plans économique que politique, l'année 2025 a été marquée par une stagnation, voire un recul, de certaines avancées en matière de développement durable et d'objectifs collectifs, comme en témoignent notamment l'assouplissement du cadre Omnibus ou le décalage des échéances du décret BACS.

Dans ce contexte, au cours du dernier trimestre 2025, les acteurs de l'immobilier ont progressivement recentré leurs priorités sur des enjeux plus globaux portés par la finance responsable, tels que la résilience et l'adaptation au changement climatique, au-delà des seules problématiques réglementaires. Ainsi, la finance responsable s'affirme comme un levier d'action structurant de l'économie, permettant à la fois de créer de la valeur et de limiter les coûts liés à l'obsolescence des patrimoines et des investissements.



Source : Norma Capital - Rueil-Malmaison.

Le mot de notre responsable ISR

L'année 2025 signe le point final du deuxième cycle de la labellisation ISR de votre SCPI.

Engagée dans une stratégie ISR depuis 2020, la SCPI NCap Education Santé n'a cessé de faire progresser la performance ESG de ses actifs en embarquant les parties prenantes dans cette démarche incontournable pour la pérennisation du patrimoine.

Sur la poche détenue au début du cycle ISR (2022, soit 25 actifs sur 50 hors VEFA), la note ESG de la SCPI a atteint en 2025 la note ESG de 70/100, grâce à des actions ciblées sur les bâtiments et auprès des locataires notamment. Cette note et plus globalement la stratégie ISR seront évaluées courant 2026 par l'organisme certificateur du Label ISR, pour confirmer l'atteinte des objectifs attendus en fin de cycle. Ce sera également l'occasion de renouveler une seconde fois les ambitions ESG de la SCPI notamment vis-à-vis de l'impact social, pour un nouveau cycle de trois ans, et de donner de nouvelles perspectives inscrites dans les enjeux de demain.

Conditions générales

C'est écrit petit, mais c'est très important !

Conditions de souscription

Un minimum de souscription de cinq parts est exigé pour les nouveaux associés. Par la suite, tout associé a le droit de souscrire un nombre de parts inférieur à ce minimum. Le prix de souscription d'une part comprend la valeur nominale de la part, soit 162 euros et une prime d'émission acquise à la SCPI, qui permet d'amortir les frais de constitution, de réalisation, d'augmentation de capital et d'acquisition du patrimoine et qui permet de préserver par son évolution l'égalité entre anciens et nouveaux associés, soit 40 euros à la date de la présente note d'information.

La commission de souscription, comme précisé au chapitre 3 « Frais », correspond à 10 % HT (soit 12 % TTC au taux de TVA en vigueur) du prix de souscription, soit vingt-quatre (24,24) € TTC, prélevée sur la prime d'émission.

Cession de parts par un associé

La détermination et le mode d'imposition des plus-values réalisées sont fonction de la durée de détention des parts cédées.

Si l'associé détient ses parts depuis moins de cinq ans, la plus-value brute, égale à la différence entre le prix revenant au cédant et le prix de revient, est assimilée intégralement à un revenu. Depuis le 1^{er} septembre 2013, la détermination des plus-values brutes éventuellement dégagées à l'occasion d'une cession de parts détenues depuis plus de cinq ans est réduite d'un abattement de 6 % pour chaque année de détention au-delà de la cinquième et jusqu'à la vingt-et-unième (1,65 % pour les prélèvements sociaux), 4 % au terme de la vingt-deuxième année (1,60 % pour les prélèvements sociaux), 9 % pour chaque année au-delà de la vingt-deuxième pour les seuls prélèvements sociaux. De ce fait, les cessions de biens immobiliers sont exonérées d'impôt sur la plus-value à l'expiration d'une durée de vingt-deux ans, et d'un délai de trente ans pour les prélèvements sociaux. Entre vingt-trois et trente ans de détention, les plus-values ne seront soumises qu'aux prélèvements sociaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les plus-values immobilières sont soumises à une taxe spécifique si leur montant excède 50 000 euros. Dès lors que ce montant est dépassé, la taxe est calculée dès le 1^{er} euro, selon un barème prenant en compte un lissage et dont le taux varie de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value. La taxe est assise sur le montant des plus-values imposables, déterminées dans les conditions de droit commun et notamment après l'application de l'abattement pour durée de détention. Les plus-values immobilières réalisées par les SCPI sont soumises à cette taxe, à concurrence de la part correspondant aux droits des associés personnes physiques. Le seuil d'imposition de 50 000 euros s'apprécie au niveau de chacun des associés de la SCPI, soumis à l'impôt sur le revenu.

Modalité de retrait

La demande de retrait doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Société de Gestion (Norma Capital - Service Associés - 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris) et être accompagnée du ou des certificats représentatifs des parts qui font l'objet du retrait. Elle indique le nombre de parts visé par le retrait. Si le retrait est possible, le règlement du retrait intervient dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande accompagnée du certificat représentatif des parts qui sont l'objet du retrait.

L'intégralité de la procédure de retrait est précisée dans la note d'information de la SCPI NCap Education Santé (disponible sur www.normacapital.fr) et plus précisément au « Chapitre 2 – Modalités de sortie ».



SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT
IMMOBILIER À CAPITAL VARIABLE.

SIÈGE SOCIAL

18/20, place de la Madeleine 75008 Paris.
RCS de Paris n° 841 434 640.
Visa AMF n° 18-29 en date du 6 novembre 2018.

Les statuts, la note d'information, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel d'information sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou ses distributeurs habilités et sur le site internet www.normacapital.fr.

La notice légale est parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 137 en date du 14 novembre 2018 1805184.

Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier relatif au démarchage ne s'applique pas aux souscriptions de parts de SCPI.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Investir en SCPI comporte certains risques, dont le risque de perte en capital, sa liquidité n'est pas garantie, le risque lié au marché immobilier, à la commercialisation des locaux et à leur gestion.

Norma Capital : Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro n° 814 238 879. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP-16000017 du 09/06/2016.

Nous vous rappelons que tout changement de coordonnées postales, électroniques ou bancaires, doit être porté à la connaissance de la Société de Gestion Norma Capital dans les meilleurs délais et avant la fin de tout trimestre civil, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

DIRECTEUR COMMERCIAL
Thibault FEUILLET

ncap.educationsante@normacapital.fr
Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77

